

Section départementaux

Compte rendu du CHS CT du 28 mars 2017

Représentants du personnel présents : Lesiourd Véronique, Tessier Françoise, Denis Jérôme, Beaudoin Didier, Chureau Séverine.

Pascale Dahan remplacera Evelyne Classeau qui est partie en retraite le 1 janvier dernier.

Jérôme Denis souhaite prendre un rôle de suppléant. Didier Beaudoin accepte le poste de titulaire.

Mme Bouillon préside le CHS CT en l'absence de M Richefou.

Sujets proposés par la CFDT

C1 Un rallye handicap a eu lieu en janvier dernier. Certaines améliorations sont à prévoir pour améliorer l'accueil de personnes en difficulté. Le conseil départemental a-t-il prévu des actions dans ce sens ?

La Mutualité de France organisatrice de ce rallye avait souligné quelques points d'amélioration au sein même du conseil départemental. Toutefois son rôle s'arrête à celui de sensibilisation au handicap. Cet événement permet de mieux appréhender les difficultés des personnes en difficulté. Certains points restent à améliorer telle que la signalétique pour les toilettes pour handicapés et la présence de pictogramme en braille sur les portes.

Commentaires : L'amélioration pour un environnement accessible à tous demande du temps ainsi que l'implication de chacun. L'administration a un rôle à jouer au niveau des structures mais l'intégration de tous passent par tout un chacun. Appréhender le handicap permet de mieux le vivre et de mieux y répondre également. Les rallyes handicap seront reconduits l'année prochaine, y aller est un premier pas vers l'intégration pour tous.

C2) Les fontaines à eau nécessitent une maintenance régulière. En cas de non utilisation régulière, une flore bactérienne importante peut s'y développer. Quel suivi est mis en place pour s'assurer de la conformité de ces dernières ?

Il y a quelques années (après la canicule de 2003) tous les sites du conseil général possédaient une fontaine à eau. Une maintenance annuelle était effectuée mais une trop faible utilisation ne permettait pas de maintenir une eau de bonne qualité, d'où le retrait de certaines fontaines dans les lieux où elles étaient peu utilisées. La maintenance quant à elle est passée à une fréquence semestrielle.

Commentaires : Nous n'avons pas bien compris comment était contrôlée l'efficacité de la maintenance semestrielle car aucun contrôle bactériologique n'a lieu. Il y a une divergence d'informations sur l'utilisation de certaines fontaines à eau.

C3) La maintenance de la VMC est-elle également suivie dans tous les sites du Conseil départemental ?

Seuls certains sites sont faits annuellement (les archives, le laboratoire et l'hôtel du département).

Commentaires : Un petit coup de dépoussiérage annuel sur tous les sites serait à notre sens le bienvenu. Apparemment, il faut qu'il y ait une demande auprès du référent bâtiment pour qu'il soit effectué. Alors si cela vous semble nécessaire, n'hésitez pas à faire remonter cette demande auprès du responsable de votre site.

Section départementaux

C4) Les moyens alloués pour nettoyer les cours des collèges ne sont pas forcément adéquats au besoin. Après un audit sur le nettoyage des salles, peut-on en avoir un sur ce sujet ?

Nous avons appris que les agents d'entretien pouvaient être amenés à nettoyer les cours : cela dépend des gestionnaires. Une fois de plus, les agents d'entretien n'ont pas la même fiche de poste selon le collège où ils travaillent. La surface des cours varie d'un établissement à un autre et l'audit sur l'entretien fait par Mme Huet ne prenait pas en compte ce paramètre dans le temps de travail des agents. La charge de travail des agents est déjà conséquente. Les Troubles –Musculo-Squelettiques (TMS) sont plus que légion dans les collèges. Les agents ont l'impression que l'on leur en demande toujours plus. Soit, le matériel a été amélioré. Des procédures ont été présentées pour diminuer la fréquence de nettoyage pour certaines surfaces. Mais il persiste un mal-être général dû à un sens du travail qui a changé et à des directives parfois en désaccord avec les consignes données par le conseil départemental.

Commentaires : Nous espérons que le temps de nettoyage des cours par les agents d'entretien a été pris en compte dans leur fiche de poste. De plus, nous souhaitons que ces agents puissent disposer d'équipements leur permettant d'effectuer ces tâches en extérieur avec des vêtements en adéquation (chaussures, vestes chaudes et/ou imperméables) au même niveau que les agents de maintenance.

Sujets proposés par l'administration

Dan Marin secrétaire de CHS CT pour les 4 prochaines séances, étant absent Guillaume Bernard a accepté le rôle de secrétaire-adjoint alors que ce rôle revenait au secrétaire-adjoint FO selon le règlement intérieur du CHS CT. Nous avons également accepté mais nous avons souligné ce fait.

Points sur les suites données au CHS CT de Novembre dernier :

- Viabilité hivernale :
Son bilan sera vu au prochain CHSCT. Pour notre part nous sommes allés à Evron et Ernée pour avoir le ressenti des agents sur cet expérimentation.
- Expérimentation du télétravail
Les expérimentateurs sont dans l'ensemble satisfaits de ce nouveau mode de travail. Un point a été fait pour avoir un bilan intermédiaire.
- Accompagnement des agents victimes de violences verbales et menace de la part d'agents.
Une information auprès des agents a été faite sur la protection fonctionnelle ainsi que les démarches à entreprendre en cas d'agression.

A1) Plan d'actions handicap : bilan et perspective

Le nombre de reconnaissances est en augmentation. La semaine sur le handicap a permis de mieux identifier le référent handicap.

Les rallyes handicap vont être à nouveau programmés en 2017.

Les groupes de travail sur le handicap vont être relancés.

Commentaires Cfdt : il est important à notre sens que l'insertion des personnes handicapées dans le monde du travail ainsi que leur maintien soient un axe important au sein du conseil départemental. De nombreuses actions sont faites en ce sens et nous nous en félicitons.

A2) Prévention des risques psychosociaux

Le point d'étape présenté au CHS CT nous a été présenté pendant la réunion du 6 décembre dernier. Nous avons validé la démarche. Nous avons fait rajouter comme indicateur le nombre de temps partiels refusés. La première grande étape de ce plan est la diffusion d'un questionnaire sur les conditions de travail. Une prochaine réunion devrait nous présenter le dit questionnaire pour validation.

Section départementaux

Commentaires CFDT : chaque agent sera destinataire de ce questionnaire. Nous espérons et nous vous encourageons à y répondre afin que l'analyse soit la plus représentative.

A3) Plan de prévention des TMS (troubles musculosquelettiques) dans les collèges

Le matériel ergonomique est déployé dans 4 nouveaux collèges. Les formations d'acteurs PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) sont programmées tant pour la formation initiale que pour le recyclage. Nous avons alerté l'administration sur les contraintes physiques dues au poids des chaises.

Commentaires CFDT : Nous étions très contents que l'administration améliore les conditions de travail des agents des collèges. Nous le sommes beaucoup moins au vu des audits de Mme Huet qui rationalise le travail des agents. Pour nous être déplacés dans les collèges, nous savons que le personnel n'est pas en sureffectif loin de là. Depuis leur intégration au conseil départemental les effectifs sont passés de 195 à 169 agents actuellement avec une moyenne d'âge augmentée et des problèmes physiques reconnus puisque un plan TMS leur a été dédié en priorité. Nous ne pensons pas que le remplacement du matériel va permettre de résoudre les TMS et réduire la masse salariale. L'avantage du matériel performant va effectivement améliorer le confort de travail mais l'augmentation des cadences va ruiner ce bel avantage, voire l'aggraver.

A4) Bilan 2016 des accidents de travail et maladies professionnelles

En 2016, il y a eu 46 accidents avec arrêts et 33 sans. Le nombre de jours d'arrêts est sensiblement en diminution par rapport à 2015 (1298.5 jours pour 2016 contre 1330 jours pour 2015).

Le nombre de maladies professionnelles est lui en augmentation. Nous vous rappelons qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un arrêt pour déclarer une maladie professionnelle. Vous pouvez effectuer la démarche avant un arrêt ou une intervention chirurgicale. Sa prise en compte sera plus efficace.

Commentaires CFDT : Le nombre de maladies professionnelles déclarées est en deçà de la réalité. N'hésitez pas à contacter le service des conditions de travail ou le médecin du travail si vous pensez devoir en déclarer une. Ils pourront vous renseigner sur les démarches à effectuer.

A5) Formation santé et sécurité au travail : bilan 2016

Le service conditions de travail envisage de faire des exercices d'évacuation sur tous les sites où il y a eu déménagement.

289 personnes sont formées aux gestes premiers secours.

Certains formateurs sont partis en retraite, comme celui pour la viabilité hivernale. Son remplacement est prévu.

A6) Dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle dans la fonction publique territoriale d'effectuer des travaux dits « réglementés »

Ce sujet nous a été présenté en vue d'une anticipation. Pour l'instant aucun jeune ne remplissant ces conditions n'est présent au conseil départemental.

A7) Compte personnel de prévention de la pénibilité

Le facteur de pénibilité est reconnu dans le secteur privé mais pas dans le secteur public. Ainsi, seuls les agents non titulaires remplissant certains critères tels que travail de nuit et le port de charges lourdes sont impactés. Une étude a donc été faite au sein du conseil départemental ; il en ressort qu'aucun agent n'est concerné.

Section départementaux

Sujets proposés par la CGT

B1) Depuis 2007 à l'Unité d'exploitation routière de Pré en Pail, les locaux sociaux et les bureaux de l'encadrement sont des modulaires « type Algeco ». Aujourd'hui, ces bâtiments sont à la limite de l'insalubrité. Quels sont les aménagements prévus sur ce site ?

De nombreux travaux ont été faits sur cette unité d'exploitation depuis le passage des agents des routes au conseil départemental. Des photos ont été jointes au dossier pour que nous ayons une idée de la tenue des locaux. D'apparence propre, cette structure accueillait 7 agents et 2 chefs d'équipe avant la nouvelle organisation. Elle n'accueillera plus que 6 agents et 1 chef d'équipe. Le problème majeur est qu'en hiver c'est un frigo et l'été une étuve. Une VMC permettrait peut être d'améliorer les conditions de circulation d'air et de diminuer les impressions d'humidité.

B2) Sur les fourgons dédiés à l'exploitation et l'entretien du réseau routier, serait-il possible d'installer pour la sécurité des agents et une meilleure perception de l'usager des « feux pénétrant » en complément du dispositif de sécurité déjà obligatoire sur tous les véhicules de chantier ?

Pour l'administration, ils suivent la réglementation. Le nombre de véhicules nécessitant ce type de dispositif n'est pas le même vu par l'administration que par les représentant du personnel.

B3) Sur les véhicules poids lourds dédiés à l'exploitation et l'entretien du réseau routier, pour la sécurité des agents sur chantier, serait-il possible d'adapter des avertisseurs sonores à déclenchements automatique quand un chauffeur réalise une manœuvre en marche arrière ?

Il reste 2 véhicules à équiper ; ce n'est pas une obligation pour les poids lourds. Une réflexion est en cours pour en évaluer le coût.

B4) Travaux au CRTL : point d'étape

Une nouvelle organisation d'accès au site sera mise en place pour les gros véhicules. Les plans sont achevés et les travaux devraient être terminés pour la fin de l'année voir début d'année prochaine.

N'hésitez pas à nous informer de vos problèmes
ou nous transmettre vos remarques.
Si vous souhaitez une heure d'info syndicale